

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 150-30

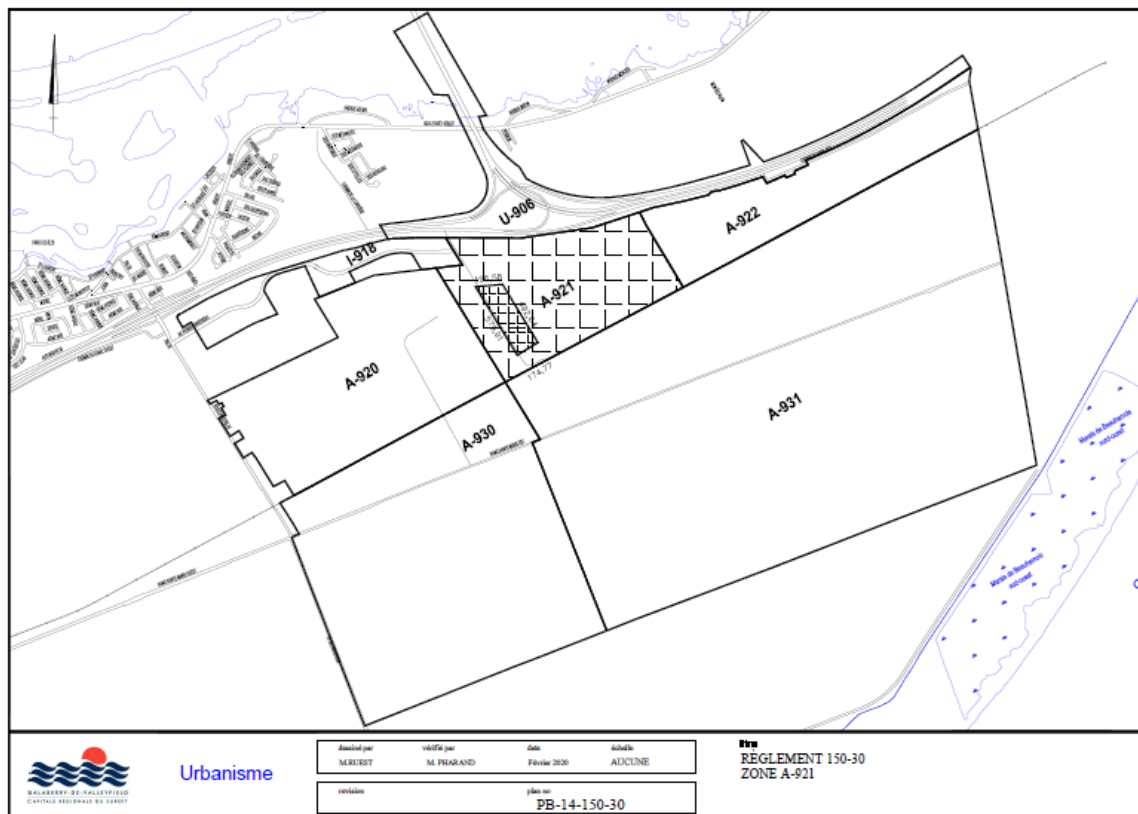
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 18 février 2020, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement 150-30 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de permettre l'extension d'un usage dérogatoire dans la zone A-921 (Carrière Dolomite) et la modification de certaines normes.

Ce projet de règlement vise à permettre l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis dans la zone A-921 située dans le secteur de la carrière Dolomite. Il prévoit aussi des corrections aux dispositions concernant les boisés d'intérêts.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

CROQUIS DU SECTEUR CONCERNÉ

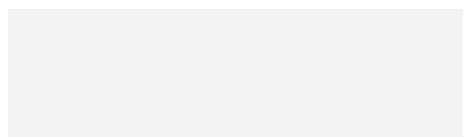


**Zone concernée :**

A-921	Zone située dans le secteur de l'avenue Pierre-Danserau et du boulevard Sainte-Marie (carrière Dolomite)
-------	--

2. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à [nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:nancy.derepentigny@ville.valleyfield.qc.ca).
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 mars 2020, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement 150-30, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
4. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 février 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate  
Greffière